

Image not found or type unknown



## Refus d'un dossier concernat le regroupement familial

Par **kefi nadia**, le **13/02/2010** à **19:10**

Bonjour,

Mon mari a reçu un refus du dossier concernant le regroupement familial qui a été mis le 15 mai 2009 à l'ofi. La cause de ce refus c'est son revenu qui est insuffisant, mais il a changé de situation, il a signé recement un CDI avec un bon salaire, il va faire un recours et mettre en évidence cette situation.

Est ce que ca va marcher ? et combien de temps ça dure ? est ce que ce changement peut changer la decision en faveur ?

Merci pour votre attention et votre réponse.